

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2016

DISPOSITIONS RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (N° 3128)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL160

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« lui notifiant »,

les mots :

« de lui notifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.